

<p style="text-align: center;"><b>Rapport de la sous-commission des comptes 2007</b> <b>Dicastère des Finances, de l'Economie et de l'Urbanisme –</b> <b>M. Laurent Kurth</b></p>
---

### **Composition de la sous-commission**

Monsieur Didier Capit (SOC)  
Monsieur Jean-Charles Legrix (UDC)  
Madame Sylvia Morel, rapporteur (PRD)

La sous-commission s'est réunie vendredi 7 mars 2008 de 8h30 à 12H00, M. J.-C Legrix était excusé.

Les personnes rencontrées :

Madame Caroline Choulat, cheffe du service économique  
Madame Ioana Niklaus, cheffe du service des ressources humaines  
Madame Fabienne Wicht, administratrice a.i. de la caisse de pensions  
Monsieur René Barbezat, chef du service financier  
Monsieur Etienne Bourqui, collaborateur scientifique du dicastère  
Monsieur Denis Clerc, architecte communal et chef du service d'urbanisme et de l'environnement  
Monsieur Michel Villarejo, vice-chancelier et préposé au contrôle des habitants

Nous remercions les personnes ci-dessus de leur disponibilité durant cette matinée et les remercions du travail accompli durant l'exercice 2007.

En préambule, nous aimerions dire que nous avons survolé les comptes et qu'une étude approfondie n'a pas pu être possible puisque nous avons reçu les documents deux jours avant la séance. Nous regrettons que le temps à disposition ait été si restreint.

Au vu de ce qui précède le rapport ira à l'essentiel. Il ne s'agit pas d'un rapport de fond et les commissaires doivent se sentir libres de poser des questions en séance plénière.

### **Remarques générales liées à l'ensemble du bouclage 2007**

#### **Explication du résultat par rapport au budget 2007**

Résultat effectif	0.521	million
Déficit prévu selon budget 2007	12.698	millions
<b>Ecart</b>	<b>13.219</b>	<b>millions</b>

Sur la base de l'analyse provisoire du dicastère des finances, l'écart de 13.2 millions par rapport au budget s'explique principalement de la manière suivante :

	<b>En millions de CHF</b>
<b>Améliorations</b>	
Recettes fiscales	12.434
Amortissements courants	1.750
Charges d'intérêts	4.500
Salaires	0.880
Biens, services et marchandises	0.498
<b>Total améliorations activités courantes</b>	<b>20.062</b>
Dissolution réserve Gansa	2.145
Remboursement pour solde de tout compte sur l'avance de la Ville concernant l'"affaire Loèche-les-Bains"	0.669
Extourne de la provision pour la part de la location 2006 du Cifom que l'Etat a finalement payée en 2007	0.411
Ristourne ½ exercice éclairage public	0.835
<b>Total des améliorations</b>	<b>24.122</b>
<b>Détériorations exceptionnelles</b>	
Ajustement de la provision pour les intérêts courus sur les emprunts	2.500
Vacances et heures supplémentaires dues	1.100
Provision pour vacances dues liée au changement de système	1.716
Non utilisation de la réserve sur entretien d'immeuble	0.600
Attribution à la provision pour pertes sur débiteurs	1.730
Provision pour mise à niveau du matériel informatique (retard dans le renouvellement du matériel)	0.900
Attribution à la réserve pour la rénovation du patrimoine immobilier	1.000
Compensation partielle de l'inflation août-décembre 07	0.320
Augmentation des allocations familiales	0.053
Subventions à diverses fondations	0.400
Provision pour la taxe sur la plus-value due à l'Etat	0.562
<b>Total des détériorations exceptionnelles</b>	<b>10.881</b>

Ces chiffres démontrent que l'exercice 2007 est nettement positif grâce essentiellement aux recettes fiscales. Les réserves constituées permettent de dire que le bilan de la Ville est sain et que nous pourrions supporter les imprévus.

Nous partageons le souci de prudence du Conseil communal mais nous n'admettons pas de mettre en réserve des dépenses 2008 non budgétées, soit les 0.320 et 0.053. Il y aura un écart par rapport au budget mais cela est facilement explicable.

### **Amortissements extraordinaires de 10.9 millions**

Le conseil communal a procédé à des amortissements extraordinaires à hauteur de 10.9 millions compensés par la suppression partielle des réserves que nous avons grâce au transfert de SIM SA dans Viteos.

Au niveau des comptes 2007, cela n'a pas d'impact. Par contre, les charges d'amortissements pour les années à venir seront réduites. On peut estimer la réduction des charges à environ 1 million par année sur 10 ans. Le Conseil communal entend procéder ainsi aussi en 2008 pour le même montant.

Ainsi, nous n'aurons plus de réserves pour faire des amortissements exceptionnels et nous réduisons nos charges de 2 millions sur 10 ans artificiellement.

Ce choix ne paraît pas judicieux pour les raisons suivantes :

- Les objets amortis ne sont pas des non-valeurs et peuvent être amortis normalement.
- Si nous devons avoir tout à coup des non-valeurs, nous n'aurions plus les réserves de SIM SA à disposition.
- Nous avons souvent contesté les taux d'amortissement que nous impose l'Etat et maintenant nous amortissons plus que ce qu'exige la loi.
- A nos yeux, si le Conseil communal peut choisir de dissoudre cette réserve au moment le plus favorable, il devrait en conserver l'essentiel et n'amortir aujourd'hui que les non-valeurs. Parmi elles figurent notamment l'étude du Naturama pour CHF 22'784.- et la mise en valeur du patrimoine Art Nouveau pour CHF 27'410.-.

Réduire artificiellement ses charges est trompeur car les équipements en question sont essentiels à la vie de la ville et nous devons régulièrement les remplacer.

Cette approche ne paraît pas judicieuse. Nous devrions être capables de supporter ces deux millions dans les comptes de fonctionnement grâce au programme de restructurations. Néanmoins, vu que l'utilisation de la réserve sous la forme d'amortissements extraordinaires est une condition posée par l'Etat et qu'à défaut, elle resterait une réserve affectée inutilisable, cette solution doit être acceptée.

Les critères retenus pour les amortissements extraordinaires sont :

- amortissements dont les taux sont les plus élevés ;
- exclusion des amortissements couverts par des subventions ou des recettes affectées, faute de quoi ces amortissements n'auraient pas d'effet sur les résultats futurs.

## **Remarques de détails**

### **122 Service économique**

Compte 3180700 Frais d'étude : dépense de CHF 42'224.-

Cette dépense est due au fait qu'un terrain a été vendu alors que le sol était pollué et qu'il a fallu participer aux coûts de dépollution.

### **150 Transport**

La part de subventions qui ne sera plus assumée par la Confédération en 2008 sera payée par le Canton.

### **600 Service des finances**

La charge d'intérêts s'est réduite de 4 millions grâce à la vente de l'hôpital à l'EHM ainsi qu'au remboursement de prêts dont le taux d'intérêts est élevé.

Il a été possible de compléter la provision pour les intérêts courus sur les emprunts à hauteur de 2.5 millions ce qui fait que nous avons aujourd'hui une réserve de 7.2 millions qui correspond parfaitement à nos besoins.

### **605 Caisse de pensions**

De nombreux services communaux, suite aux restructurations avec la Ville du Locle ou avec le Canton, ont disparu des comptes de la Ville. Pourtant le personnel est resté dans la caisse de pensions communale en attendant la création d'une caisse unique dans le canton de Neuchâtel. Si nous avons procédé aux transferts des personnes dans une autre caisse immédiatement, la caisse communale aurait rencontré de gros problèmes car le taux de couverture de la caisse aurait baissé drastiquement. Toutefois cette situation ne peut être que temporaire. Aujourd'hui le dossier a abouti.

Le taux de couverture de la nouvelle caisse est fixé à 75% alors que celui de La Chaux-de-Fonds est de 95% et celui de Neuchâtel est de 65%. Le 20% supplémentaire de La Chaux-de-Fonds va être attribué aux employeurs et assurés affiliés. La part revenant à l'EHM lui permettra de couvrir la part manquante pour ses assurés affiliés à la caisse de pensions de Neuchâtel.

La Caisse se situera à La Chaux-de-Fonds et les investissements se feront en respectant l'équilibre régional.

## **610 Contributions**

Les remises – rectifications – non-valeurs se montent à 5.5 millions dans les comptes, soit une perte effective de 3.8 millions et la constitution d'une réserve de 1.7 millions. Ainsi, notre réserve au bilan est de 2.9 millions ce qui correspond à un montant inférieur aux pertes d'un exercice. Les trois Villes du canton ont ajusté leur provision débiteurs-impôts. La commission juge cet ajustement très prudent.

La progression des impôts provient des personnes morales et des frontaliers. Ce résultat est encourageant mais très fragile car il est lié à la marche des affaires qui, nous le savons tous, fluctue.

En ce qui concerne les personnes physiques la situation est stable mais il faut constater le départ de 20 contribuables déclarant un revenu supérieur à CHF 100'000.- alors que 22 contribuables déclarant un revenu supérieur à CHF 100'000.- sont arrivés. Tout le bénéfice des nouveaux arrivés est donc anéanti par les départs. Il est absolument impératif de faire venir des cadres dans notre ville mais aussi de garder ceux qui y résident actuellement.

## **620 Service des ressources humaines**

Cinq points ont attiré notre attention :

- Renchérissement IPC CHF 320'000.-  
Le Conseil communal envisage d'indexer les salaires depuis juillet 2008 au lieu de janvier 2009. Ce montant est une charge 2008 si elle se réalise et ne doit pas figurer dans les comptes 2007.
- Droit aux vacances 2007 CHF 1'716'000.-  
Le droit aux vacances commence du 1er janvier au 31 décembre. Ce changement de système a pour conséquence que la Ville va payer des vacances plutôt que d'octroyer des vacances et cela coûte 1.7 million.
- Vacances, heures supplémentaires CHF 1'100'000.-  
Les gens ont des arriérés de vacances et d'heures supplémentaires qui seront reprises ou payées selon les possibilités des services concernés.
- Augmentation des allocations complémentaires pour enfants en 2008 qui coûtent CHF 53'000.-. Ce montant est mis dans les comptes 2007 alors qu'il concerne 2008.

- Les indemnités d'assurances se réduisent. En 2003, elles s'élevaient à 2.3 millions alors qu'en 2007 elles sont de 0.7 million. Nous avons moins de recettes mais c'est bon signe car cela signifie que nous commençons à réduire l'absentéisme de longue durée.

### **813 SUE environnement (750 - 760 - 810 - 811- 814 – 830)**

Pour le moment, le laboratoire a été repris par Viteos et la Ville paie l'entier des charges de ce service. Il s'agit maintenant de lister les prestations que souhaite la Ville et négocier le prix à payer pour ces prestations.

Sylvia Morel